

LETTRÉ D'INFORMATION AUX ENSEIGNANTS DU 1ER DEGRE PUBLIC

Numéro 7
12 octobre 2021

CETTE LETTRE A VOCATION A ÊTRE DIFFUSÉE À L'ENSEMBLE DES PERSONNELS

ACTUALITES

Nous souhaitons porter à l'attention de l'ensemble des enseignants le développement d'une application **Éducation Nationale mobile dédiée au secourisme**, en partenariat avec la MAIF. L'ensemble des conduites à tenir du PSC1 sont présentées de manière ludique. Chacun est libre de s'en emparer à titre personnel et professionnel notamment dans le cadre des enseignements en lien avec « Apprendre à porter Secours » (APS). [Procédure d'installation ICI](#)

Pour tout renseignement complémentaire en lien avec l'enseignement de l'APS ou le secourisme, n'hésitez pas à nous contacter :

Fabien Eyssette, référent Parcours Santé - Sylvaine Reynet, infirmière conseillère technique auprès de l'IA-DASEN et

Nelly Dejours, référente Parcours Citoyen.

Dans le cadre de l'action sociale voici la circulaire de rentrée concernant **les aides dont peuvent bénéficier les personnels de l'éducation nationale pour l'année scolaire 2021-2022**. Ces aides peuvent être consultées et les fiches téléchargées sur le PIA via le lien :

<https://pia.ac-grenoble.fr/intranet-cms/content/circulaire-relative-laction-sociale-2021-2022>

Dans le cadre de la réflexion portant sur **les conditions de travail des directrices et directeurs d'école**, est expérimenté cette année scolaire dans le département, **une mission de référent pour les directrices et les directeurs d'école**.

La référente départementale est Madame Joanny Béragère.

Elle peut-être jointe au numéro de téléphone suivant : **06 07 71 99 22** ainsi qu'à l'adresse mail suivante : referentdirecteurs07@ac-grenoble.fr

Une permanence est organisée les **lundi et vendredi de 11h à 12h30** et le **mercredi de 10h à 11h**.

Madame Joanny sera en mesure d'apporter des **conseils** mais aussi des **ressources** susceptibles d'aider les directrices et les directeurs d'école dans l'exercice de leurs missions.

EDUCATION ARTISTIQUE et CULTURELLE

Renouvellement du PASS EDUCATION pour les enseignants : le Pass Éducation actuel est **valable jusqu'au 31/12/2021**.

Il sera renouvelé avant fin 2021 pour une période de 3 ans. Les nouvelles cartes seront envoyées dans vos écoles et établissements à partir du mois de novembre prochain. Le pass Education ouvre l'accès gratuitement à plus de 160 institutions culturelles, musées et monuments nationaux. Il représente un élément majeur de la promotion de l'éducation artistique et culturelle à l'École. Il permet de nourrir vos enseignements et de bien préparer vos sorties scolaires. [tout savoir sur le Pass Education](#)